



Les points forts d'AIG

Notre Offre de produits

- AIG est un assureur expérimenté de plusieurs dizaines d'années dans le domaine de l'aéronautique. Tant d'un point de vue souscription que gestion des sinistres, nous avons la volonté et la capacité d'apériter toutes les lignes de produits.
- Nous offrons la garantie des dommages subis par le corps d'aéronef, incluant les risques de guerre, les pièces détachées, la responsabilité civile à l'égard des tiers et des passagers et les dommages corporels subis par les membres d'équipages et les passagers.
- Pour éviter et minimiser les sinistres, nous fournissons des solutions de gestion des risques à nos clients clefs et à nos partenaires.
- Nos solutions incluent des garanties pour les exploitants d'aviation générale et propriétaires de tout aéronef, garantie corps, garantie corps risques de guerre et responsabilité (jusqu'à 50 places).

Expertise locale et réseau mondial

- Chez AIG, nous sommes présents localement, avons une parfaite connaissance des marchés locaux, et sommes un partenaire fiable et solide.
- Nous souscrivons toutes les lignes d'activité du portefeuille d'assurance aéronautique, y compris les compagnies aériennes, la franchise corps, le risque de guerre, les constructeurs et les aéroports.

L'expertise sinistres AIG

- Notre solide expertise en matière de gestion des sinistres aéronautiques associée au soutien supplémentaire de notre réseau de bureaux locaux dans plus de 50 pays, garantissent un excellent service à nos clients.
- En cas de sinistre, nous gérons et investiguons de manière proactive.
- Nous confirmons la couverture dans les plus brefs délais et grâce à notre expertise en gestion des sinistres corps, nous réglons au minimum 50% du sinistre couvert dans les sept jours qui suivent la confirmation de la couverture et sous réserve d'une décharge signée par toutes les parties intéressées.
- Qu'il s'agisse d'une demande d'indemnisation au titre de la responsabilité civile ou de la garantie corps, nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients et veillons à une communication claire et transparente tout au long de la gestion du dossier.

Focus sur les industries

- Les secteurs d'activité privilégiés sont le travail aérien, l'affrètement, le transport VVIP (very important person), les flottes gouvernementales, les services médicaux d'urgence, les tournages, le pétrole et le gaz, les patrouilles forestières et les formations avancées et récurrentes.
- Nous assurons les aéronefs à voilure fixe et tournante, y compris les petites entreprises de maintenance, de réparation et de révision, les exploitants de plateformes, les drones et les prestataires de services d'aviation générale.
- Risques privilégiés :
 - Tous risques, de l'exploitation d'un seul aéronef à celle d'une grande flotte multinationale
 - Les exploitants qui se concentrent sur des utilisations spécifiques et qui sont spécialistes dans leur domaine
- Nos clients privilégiés :
 - Risques bien gérés à l'échelle mondiale
 - De fortes mesures de prévention, de gestion de la qualité et de protection
 - Un appétit pour les partenariats commerciaux sur le long terme
 - Des normes d'exploitation de premier ordre



Informations minimales requises

- Noms et adresse
- Aéronef : modèle, immatriculation, capacité, valeur
- Utilisations
- Base
- Historique des sinistres de 5 ans

Les préférences de souscription

- Flottes d'avions jets non commerciaux et d'avions à turbopropulseurs
- Propriétaires d'avions d'affaires
- Exploitants d'avions commerciaux
- Exploitants d'hélicoptères
- Exploitants d'hélicoptères à des fins spécifiques

Appétit pour le risque

Aviation générale	Appétit de souscription	Limites
Secteur des vols non commerciaux – avions	●	60 millions € en Garantie Corps + 500 millions € en responsabilité civile
Secteur des vols non commerciaux – hélicoptères	●	10 millions € en Garantie Corps + 500 millions € en responsabilité civile
Secteur des vols commerciaux – hélicoptères	●	10 millions € en Garantie Corps + 500 millions € en responsabilité civile
Secteur des vols commerciaux – avions	●	60 millions € en Garantie Corps + 500 millions € en responsabilité civile



Directeur Aviation EMEA
Jean-Pascal Mouchette
jeanpascal.mouchette@aig.com

Directeur Commercial
France, Belgique, Luxembourg
François Villatte
francois.villatte@aig.com

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. AIG détient exclusivement tous les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle.

AIG est le nom commercial des activités mondiales d'assurance dommages, vie et retraite, et d'assurance générale d'American International Group, Inc. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse www.aig.com. Tous les produits et services sont fournis par American International Group, Inc ou par des sociétés affiliées. Les produits et services peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et juridictions, et l'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrats d'assurance. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des filiales ou des sociétés affiliées de l'American International Group Inc.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1 49.02.42.22 - Facsimile : +33 1 49.02.44.04.